

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 30 septembre 2021

Date de convocation : 21 septembre 2021
Date d'affichage : 21 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Bernadette VITALE

Procurations de : Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Karine MOURET à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER,

Absents et excusés : Jean-François LOVISOL, Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN et Michel SIMOS ;

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-086
Attribution du marché assurances

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1414-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Les contrats d'assurance de COTELUB s'achèvent le 31 décembre 2021.

COTELUB a ainsi lancé, le 28 mai 2021, un appel d'offres ouvert permettant le renouvellement de ces contrats. Le marché a été divisé en 5 lots :

- Lot n° 1 - Dommages aux biens (montant estimé : 4 898 €)
- Lot n° 2 - Responsabilité civile (montant estimé : 2 487 €)
- Lot n° 3 - Parc automobile (montant estimé : 18 258 €)
- Lot n° 4 - Risques statutaires (montant estimé : 46 195 €)
- Lot n° 5 - Cyber risques (montant estimé : entre 3 000 et 5 000 €)

Le lot 5 constitue une nouvelle prestation d'assurances pour COTELUB, compte tenu du risque accru de cyber malveillance.

La durée du marché est de 4 ans. Il débutera le 1^{er} janvier 2022.

La date limite de remise des offres était fixée au 8 juillet 2021. A cette date, les candidats suivants ont déposé un pli :

Lot	Raison sociale	Commentaires
5	ACL Courtage	En groupement avec GENERALI ASSURANCES
4	GRAS SAVOYE MEDITERRANEE	En groupement avec GENERALI VIE
1, 2, 3	ASSURANCES PILLIOT	En groupement avec GREAT LAKES INSURANCE SE et VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG
4	SOFAXIS	En groupement avec CNP ASSURANCES
5	SARRE ET MOSELLE	En groupement avec HISCOX SA - HISCOX FRANCE
1, 2, 3	SMACL	

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 septembre 2021 et a décidé de l'attribution des 5 lots :

- Lot n° 1 - Dommages aux biens : Assurances Pilliot
- Lot n° 2 - Responsabilité civile : SMACL
- Lot n° 3 - Parc automobile : SMACL
- Lot n° 4 - Risques statutaires : Gras Savoye Méditerranée
- Lot n° 5 - Cyber risques : ACL Courtage

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'attribuer chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 - Dommages aux biens : Assurances Pilliot
 - Lot n° 2 - Responsabilité civile : SMACL
 - Lot n° 3 - Parc automobile : SMACL
 - Lot n° 4 - Risques statutaires : Gras Savoye Méditerranée
 - Lot n° 5 - Cyber risques : ACL Courtage
- De l'autoriser signer le contrat avec chaque titulaire ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents utiles à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Attribue** chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 - Dommages aux biens : Assurances Pilliot
 - Lot n° 2 - Responsabilité civile : SMACL
 - Lot n° 3 - Parc automobile : SMACL
 - Lot n° 4 - Risques statutaires : Gras Savoye Méditerranée
 - Lot n° 5 - Cyber risques : ACL Courtage
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents utiles à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :
37 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

